



المركز العربي للأبحاث ودراسة السياسات | تونس
Arab Center for Research & Policy Studies | Tunisia

Colloque international sur:

“La liberté et la privation de liberté”

Tunis 17-18 Avril 2020

Appel à Candidature

Dans le cadre de ses activités, le **Centre Arabe des Recherches et de l'Etude des Politiques**. Tunis, organise un colloque international sur "**La liberté et la privation de liberté**".

Argumentaire

Parler de la privation de liberté serait peut-être un biais plus facile et plus adéquat pour saisir la signification de la liberté que d'en parler comme concept métaphysique et abstrait. Ainsi, nous semble-t-il, que la meilleure façon de concevoir la liberté est de suivre le cheminement à travers lequel nous avons vu sa signification émerger, de la même façon que nous avons vu, selon Paul Ricœur, apparaître le sens de la justice. En effet, pour ce dernier, le sens de la justice prend racine dans ce sentiment primitif de mécontentement que nous avons toujours éprouvé, depuis notre jeune âge, chaque fois qu'on s'est trouvé face à une injustice et on s'est écrié : c'est injuste ! Ce que soutient Ricœur au sujet du sens de la justice, peut aisément être appliqué à la notion de liberté. Notre conscience première, quant à son importance, naît souvent avec le sentiment d'injustice et de mécontentement qui nous prend à chaque fois que nous nous en sentons privés au moment où les autres en jouissent pleinement. En fait, tant que la liberté est vécue au quotidien comme une réalité concrète garantie et protégée par les lois et les institutions de l'Etat de droit, peu de gens lui accordent un grand intérêt. Leur attention se porte plutôt sur les buts et les projets qu'ils peuvent réaliser grâce aux possibilités de choix et d'action qu'elle leur offre. Mais dès que leur exercice de la liberté passe par un moment critique, ils commencent à s'interroger sur sa nature, ses limites et sa pérennité. C'est ainsi que l'on assiste souvent à des querelles et des divergences de vues, quant à son utilité et même à sa légitimité. Les débats, dans les démocraties modernes, au sujet de certaines libertés individuelles, comme celles qui touchent la pornographie, le sexe ou à la consommation de la drogue ; ou bien celles dont l'exercice, bien que garanti constitutionnellement et juridiquement, peut endommager la sécurité de la communauté politique, témoignent de ces situations où la liberté devient problématique. Il en va de même lorsque l'exercice de l'une des libertés, celle de voter par exemple, permet d'accéder au pouvoir à ceux, qui comme les forces populistes de l'extrême droite, déclarent, sans ambages, leur volonté de limiter l'exercice des libertés d'expression, d'information, de rassemblement. C'est ainsi que nous constatons que la peur d'être privé de liberté suscite au sein des démocraties bien établies, les débats les plus vifs au sujet de la signification de la liberté, de ses limites, et de sa relation à d'autres valeurs sociales telles que l'égalité, la justice, l'identité, la tolérance et l'appartenance nationale. Est-ce que la liberté, exercée à l'échelle individuelle, est absolue ou bien contrainte par les exigences de la conservation de soi et de non-nuisance à autrui ? La liberté de l'expression de soi demeure-t-elle absolue lorsqu'elle touche à des questions sensibles comme le sexe, la religion, la sécurité, la souveraineté nationale et des sujets sacrés pour la communauté nationale ? Les impératifs de sécurité, d'intérêt suprême de l'Etat et de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, sont-ils des raisons pour imposer aux citoyens, qui, des années durant, avaient joui des avantages de la liberté, de renoncer à certains aspects de celle-ci ? Est-ce que les garanties constitutionnelles et institutionnelles qui protègent la liberté contre les dangers de régression sont

à même d'empêcher son aliénation au profit de considérations ayant trait à l'unité nationale, à la nécessité de préserver la nation contre les menaces extérieures tant soulignées dans les discours de l'extrême droite dans beaucoup de démocraties consolidées ? Le danger de régression, dans le domaine des libertés, dans les démocraties consolidées, est-il autant plausible et probable, tel que le décrivent les thèses en vogue chez certains chercheurs en sciences politiques ? La consolidation dans les démocraties bien établies, ayant réussi à consolider leur système démocratique par de multiples rendez-vous électoraux, est-elle réversible comme le soutiennent les partisans de la thèse de la déconsolidation ? D'autre part, n'y a-t-il pas raison de s'inquiéter de ce curieux rapprochement dans les démocraties occidentales, entre les forces de l'extrême droite nationaliste et les mouvements gauchistes et populistes qui voient dans la liberté une pure et simple illusion capitaliste ? La haine de ces derniers à l'égard de la liberté, n'est-elle pas aussi véhémement que celle des mouvements populistes et nationalistes et de l'extrême droite religieuse ?

Cependant, les menaces qui pèsent sur la liberté dans les démocraties occidentales aujourd'hui, sont loin d'être l'effet uniquement des forces de l'extrême droite nationaliste et d'une gauche toujours empêtrée dans l'idéologie, les mouvements extrémistes religieux constituent, à leur tour, une menace non moins importante. Ces derniers n'acceptent, ni le principe de la liberté individuelle, ni l'organisation politique libérale et séculière sur la base desquelles ont été édifiées les démocraties contemporaines. Comment les démocraties constitutionnelles peuvent-elles conjurer les menaces fondamentalistes et intégristes sans contrevenir à l'exigence de respect du principe de liberté ? Doivent-elles faire leur, le vieux slogan « pas de liberté aux ennemis de la liberté » et, dans une veine rousseauiste, obliger les gens à être libres ?

À en croire les études sociologiques, les démocraties constitutionnelles évoluent irrémédiablement vers des sociétés pluralistes sous l'effet de deux facteurs. D'une part, les garanties que procure la constitution démocratique de ces pays aux droits de l'homme, et notamment à la liberté de conscience et de pensée, permet aux gens d'adopter une conception du bien parmi les multiples conceptions du bien prévalant dans leur société et en même temps d'exercer leur droit constitutionnel de la réviser et de l'abandonner au profit d'une autre, sans que leurs droits civiques en viennent à pâtir de ce changement. D'autre part, ces sociétés ont connu, pour des raisons économiques et historiques, des mouvements d'immigration et puis d'octroi de la citoyenneté à des arrivants dont les cultures d'origine n'ont pas su intégrer l'idée des droits de l'homme et le principe d'autonomie et d'autodétermination individuelle. Comment ces démocraties vont-elles réagir vis-à-vis de revendications émanant de groupes culturels ou religieux réclamant toujours davantage de reconnaissance de leur spécificité culturelle et de droit à la différence, mais qui refusent en même temps à leurs membres le droit à la liberté individuelle et à l'autodétermination ? Dans quelles limites la pluralité religieuse, culturelle et morale peut-elle être compatible avec le principe de la liberté en démocratie ?

Par ailleurs, malgré la garantie qu'offrent les libertés politiques, les vieilles démocraties souffrent depuis des années de l'abstentionnisme électoral et du recul manifeste du nombre des électeurs qui participent au vote lors des grands rendez-vous électoraux. Devant cette baisse du nombre de citoyens manifestant l'intérêt de participer à la vie publique, certains en sont venus à se demander si

la cause n'était pas l'épuisement du modèle de liberté ayant prévalu jusqu'ici dans les démocraties. Ce modèle, qualifié par Benjamin Constant de proprement moderne, réduit la liberté à la jouissance des biens et des plaisirs que procure la vie privée et fait de la participation politique un moyen de protéger la sphère privée des dangers d'intrusion illégitime de la part de l'autorité politique. Si les libéraux, depuis Benjamin Constant, jusqu'à Isaiah Berlin et John Rawls, ont privilégié la liberté des Modernes comme non-ingérence et souveraineté de l'individu sur sa sphère privée, les républicanistes, de Rousseau, jusqu'à Skinner, Pokock et Pettit, ont, en revanche, vanté les mérites de la liberté des anciens en tant qu'indépendance du corps politique et capacité d'autodétermination collective qui se réalise à travers la participation de tous ses membres, comme citoyens libres et égaux, dans la consolidation de cette liberté. Est-il possible, dans ce contexte, d'imaginer un modèle susceptible de dépasser l'opposition entre l'indépendance privée (valorisée par les libéraux) et l'indépendance publique (valorisée par les républicanistes) pour rendre manifeste ce que Habermas appelle leur Co-originalité et pour persuader les gens à accorder davantage d'intérêt à la participation politique ? Est-il vrai que l'avenir de la liberté dans le monde dépend aujourd'hui beaucoup plus du rôle de la société civile nationale et internationale que de celui des partis et des élites politiques ? Faut-il accorder, dans les démocraties, un rôle plus éminent aux sociétés civiles dans l'élaboration des politiques publiques et leur faciliter l'accès aux processus de prise de décisions ?

Ces questions deviennent plus pressantes dans un contexte marqué, depuis 2011, par une série de soulèvements des peuples arabes, à la suite de celui du peuple tunisien ayant précipité la chute d'un régime despotique qui a gouverné la Tunisie depuis son indépendance en 1956. Contrairement aux attentes de certains, ces événements n'ont pas constitué une simple parenthèse et leur spectre s'est élargi malgré les revers subis par ces soulèvements en Egypte, en Syrie, en Libye et au Yémen. Ces mouvements de rue n'ont pas été motivés uniquement par des revendications matérielles et n'ont pas été de simples protestations contre la hausse des prix des denrées alimentaire et la détérioration de la situation économique. Elles ont affiché, dès le début, des revendications politiques réclamant le départ des régimes despotiques, l'établissement d'un pouvoir démocratique, l'instauration d'un État de droit et la mise en place des mécanismes d'une répartition juste des avantages et des charges de la vie commune. Pour certains, ces révolutions sont le début d'une nouvelle vague de démocratie après les trois précédentes qu'a connues l'histoire moderne et dont Samuel Huntington a rendu compte dans son livre *La troisième vague*. Les soulèvements dans le monde arabe, annoncent-ils le début d'une nouvelle vague de démocratisation après la troisième qu'a connue l'humanité entre 1974 et la fin du siècle dernier, selon Huntington ? Quelle que soit la réponse que l'on donnera à cette question, que l'on reconnaisse à ces révolutions une portée mondiale et universelle ou qu'on leur confère une portée simplement locale et partielle ; que l'on soit optimistes et confiants en leurs chances de réussir à garantir la liberté des peuples de la région et à établir un régime démocratique, ou que l'on soit pessimistes quant à leur issue, il n'en demeure pas moins que ce qui se passe dans cette région du monde constitue un démenti de l'approche culturaliste qui voit dans les sociétés de culture arabo-musulmane un monde réfractaire aux appels de la liberté. Cette approche partagée par des chercheurs de renom en sciences politiques, à l'exemple de Samuel Huntington, Bernard Lewis, Larry Diamond

et Michel Camau se trouve-t-elle aujourd'hui, mise à mal avec ces derniers événements ? En effet, tout semble comme si ce monde de l'Orient, que Hegel avait soustrait de la marche de l'histoire de l'humanité en tant que progrès de la conscience de la liberté, lorsqu'il a déclaré que : « les orientaux n'ont pas appris que l'esprit ou bien l'homme en tant qu'homme, est libre », refuse aujourd'hui de rester indifférent au souffle de la liberté et de se tenir à l'écart de son devenir. Cependant, cette approche hégélienne et culturaliste n'a-t-elle pas été injuste à l'égard de l'Orient et de ses peuples, lorsqu'elle a passé sous silence le fait colonial et ce qu'il a occasionné comme destruction, distorsion et blocage des mécanismes internes de progrès dans cette région du monde ? En effet, un fait saillant ne manque pas d'intriguer : la première des vagues de la démocratie moderne a commencé, selon Huntington, en 1828 à l'époque où Hegel, qui s'en était réjoui, voyait en elle une consécration des valeurs de liberté. Ces valeurs passèrent, avec les révolutions américaine et française, du domaine de l'abstrait et de la conviction propre à certaines personnes privées pour devenir le fondement collectif d'un vivre ensemble et l'objet de la volonté de tous. En ce moment même, les pays dit d'Orient subissaient l'occupation, le dépeçage de leurs terres, le pillage de leurs ressources, la réduction de leurs enfants à l'esclavage et l'exploitation de leur force de travail. Les peuples de ces pays n'ont-ils pas payé chèrement le prix de la démocratie, de l'État providence, de la liberté et de la stabilité politique des pays colonisateurs ? D'autre part, en insistant sur la dimension strictement individualiste de la liberté, cette idée ne pêche-t-elle pas par un excès d'euro-centrisme ? Cet euro-centrisme, n'est pas -il pas à l'origine de la mise des luttes de libération nationale hors du cercle du combat pour la liberté ?

Néanmoins il n'en est moins vrai également que les mouvements de libération nationale ne s'étaient pas montrés très accueillants à l'égard d'une conception individualiste de la liberté et des droits de l'homme. La question semble avoir été définitivement tranchée depuis 1955. En effet, lors de la conférence des pays non-alignés, tenue à Bandung en Indonésie, le différend entre ceux qui, parmi les dirigeants des mouvements de libération nationale, défendaient une vision individualiste de la liberté et des droits de l'homme et ceux qui défendaient soutenaient la primauté du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sur les droits de la personne a été résolu en faveur des seconds. Cette conférence a adopté, finalement, une conception collectiviste et communautariste de la liberté la réduisant à la double notion de souveraineté et d'indépendance nationales. Ce résultat fut, selon l'avis de nombreux chercheurs, à l'origine de l'échec du processus de décolonisation, des impasses du développement, de l'exercice despotique du pouvoir, des dérives autoritaires et de la faiblesse de l'Etat de droit dans ces pays. Mais cela n'est-il pas dû également au modèle économique et social développementaliste mis au point à cette époque par les milieux financiers internationaux et imposé aux pays fraîchement indépendants ? Comme nous le savons, ce modèle de développement accorde à l'Etat un rôle primordial dans la création des richesses et leur distribution, marginalise les acteurs privés et la société civile et les exclut de l'effort de construction nationale et de développement économique et finit par étouffer les libertés publiques. La consolidation de la liberté au sein de nos sociétés et le changement démocratique ne supposent-ils pas l'abandon du mode de développement et de croissance économique ayant prévalu dans nos pays depuis les années cinquante et soixante du siècle dernier ? N'exigent-ils pas également que l'Etat desserre sa prise sur l'économie et sur la vie sociale pour permettre aux individus et à la société civile de jouer un rôle plus important dans le développement ?

Le souhait largement exprimé par les gens lors des mouvements de rue dans les pays arabes est celui de voir les régimes despotiques les gouvernant disparaître en faveur de régimes démocratiques stables qui garantissent les libertés, instaurent la justice et mettent en place les conditions de progrès et de prospérité. Cependant la réalisation de ce souhait nécessite un consensus entre les élites politiques et intellectuelles autour des valeurs devant réguler le processus de changement politique et autour de la nature de l'Etat. Et s'il existe aujourd'hui, dans le monde arabe, un *quasi*-consensus sur le choix de la démocratie comme mode de gouvernement ainsi que sur la nécessité d'édifier un Etat civil et moderne - à l'exception de certaines tendances extrêmes de l'Islam politique comme le salafisme - y-a-il un consensus autour des valeurs sur lesquelles la démocratie doit s'appuyer ? Le fait que certains expriment leur acceptation de la démocratie comme outil pour résoudre pacifiquement les différends politiques, mais qui refusent les valeurs allant de pair, notamment le principe de liberté personnelle, n'a-t-il pas des incidences sur la transition politique dans nos pays ? Il serait peut-être utile de rappeler que l'étude du *World Value Survey*, effectuée entre 2000 et 2002, a montré que la démocratie est devenue dans les années 90, contrairement à la décennie qui va de 1930 à 1940, l'objet d'accord entre les peuples, indépendamment du degré de leur développement et du niveau de leur prospérité économique. Ainsi, contrairement aux vues de Huntington et des culturalistes, la plupart des peuples musulmans concernés par cette étude, excepté le Pakistan, croient en la démocratie comme mode de gouvernement. En revanche cette étude fait ressortir la différence des attitudes des personnes interrogées vis-à-vis des valeurs de l'expression de soi dans les pays arabes et musulmans comme le gouvernement de soi, la tolérance sociale, l'égalité entre les sexes, la liberté d'expression. Quelle est la réalité des valeurs dans les pays du printemps arabe, 16 ans après la réalisation de cette étude ? Quelles sont les possibilités d'établissement d'un consensus autour des valeurs de la liberté et de l'expression de soi sans lesquelles il n'existe, selon Ronald Inglehart et Pippa Norris, aucun espoir d'édifier une démocratie stable et pérenne ?

La constitution tunisienne de 2014 a garanti aux Tunisiennes et aux Tunisiens un certain nombre de droits et certaines libertés, dont une grande partie s'inscrit parmi les valeurs de l'expression de soi. Certains de ces droits n'ont pas été rendus effectifs, en raison de leur contradiction avec des dispositions juridiques en vigueur. Une commission composée d'experts en droit, d'universitaires et de politiciens a été chargée de proposer les amendements indispensables pour que les lois puissent être en accord avec la forme et l'esprit de la constitution. Depuis la publication par cette commission de son rapport et des amendements qu'elle propose, le débat fait rage en Tunisie et dans le monde arabe et musulman au sujet des effets que peuvent comporter les dispositions juridiques proposées sur l'identité arabo-musulmane du pays. Comment alors peut-on concilier les exigences de la liberté individuelle et celles relevant de l'identité collective ? Est-ce qu'un régime démocratique peut être viable, s'il prive les gens de certaines libertés sous prétexte que leur exercice nuit à l'identité du pays ? La liberté personnelle est-elle compatible avec des formes de paternalisme en matière de foi et d'identité ?

Au-delà des considérations relevant de la politique, de la morale et de la philosophie, le sens de la liberté se laisse également voir dans l'expérience quotidienne où la peur de perdre la liberté devient

un souci majeur pour certaines catégories de gens en ces temps. En effet, malgré les acquis réalisés par une humanité civilisée, les progrès scientifiques et les avancées technologiques supposés élargir le champ de la liberté et donner plus d'emprise des humains sur leur sort, cette peur demeure tenace. Nous vivons, comme le dit Ulrich Beck, dans des sociétés où le risque a pris des formes multiples et extrêmes : risque de guerre nucléaire, danger de pollution, risque de réchauffement climatique, risque des accidents de route et des crashes aériens, risque de faillite économique et de déclassement social etc. Tous ces périls sont d'autant plus réels qu'ils assiègent la liberté et menacent de l'anéantir. Par quel moyen peut-on les maîtriser ? Serait-ce en freinant le cours infernal de l'économie de marché et en réattribuant à l'Etat un pouvoir de contrôle beaucoup plus grand sur son fonctionnement ? Faudrait-il procéder à la reconstruction des fondements de l'État providence après que tous les Etats se soient empressés à les démonter ? D'autre part, l'Etat providence, avec sa bureaucratie hypertrophiée, ne serait-il pas lui aussi une menace pour la liberté ? La mondialisation, ne serait-elle pas, elle aussi, porteuse de risques pour la liberté, puisqu'elle limite la souveraineté des Etats et réduit leur capacité à défendre leurs ressortissants et à protéger leurs libertés contre le capitalisme mondialisé et les multinationales ? Ou bien à l'inverse, cette réduction des pouvoirs des Etats serait-elle salutaire pour la liberté du moment où elle aide les individus à s'affranchir de l'emprise de leurs Etats et à profiter des opportunités que leur offre l'économie mondiale avec le moins de coûts possible ?

Le monde vit ces dernières années au rythme d'une évolution inédite de l'économie numérique et des technologies de l'intelligence artificielle, à tel point que ce qui relevait de l'imagination et des histoires amusantes et fantastiques de la science-fiction est devenu réalité. C'est ce qui fait dire à certains, à l'exemple de l'économiste américain Jeremy Rifkin, que le monde est à la veille d'une ère nouvelle, celle de la troisième révolution industrielle. Cependant, bien que les gens se réjouissent des gains de liberté que cette évolution leur offre, ils sont souvent préoccupés par les pouvoirs de contrôle exercés par les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et les sociétés d'internet sur leurs données personnelles. La liberté qu'offrent l'économie numérique et l'intelligence artificielle serait-elle un pur et simple mirage ? Est-il possible aujourd'hui de pouvoir, en même temps, protéger ses données personnelles et profiter des services et des libertés offerts par le numérique ?

Au-delà de ces peurs, les gens sont aussi tétanisés par une autre, celle de perdre la liberté à cause d'une maladie, d'un handicap ou d'une invalidité due à l'avancement dans l'âge. C'est ainsi que se manifeste un autre sens de la privation de liberté vécue par des gens ayant perdu l'autonomie et la capacité de subvenir par eux-mêmes à leurs besoins, à cause d'une maladie, de la perte d'un emploi, ou d'une invalidité physique. Qui de nous n'a pas eu à souffrir pour un ami ou un parent ayant été victime d'un AVC ou d'un accident de route lui faisant perdre la capacité de se mouvoir et de satisfaire ses besoins sans l'aide d'une tierce personne ? Que doit faire la société démocratique pour soulager le drame qui frappe ces gens et leurs familles ? Comment restructurer nos centres de santé et nos hôpitaux afin qu'ils puissent accueillir les personnes ayant des besoins spécifiques et leurs procurer les soins nécessaires pour leur faire recouvrer leur liberté perdue et les réintégrer dans la vie commune ? Comment reconfigurer notre espace urbain et aménager nos routes et nos réseaux

de transport public afin qu'ils soient adaptés à des personnes ayant des besoins spécifiques pour que la perte de liberté ne devienne pas un cauchemar et pour les victimes et pour leurs familles ? Quel est l'état des études et des recherches sur l'éthique médicale et la bioéthique, dans nos universités et nos centres de recherche, et spécialement dans les facultés de médecine, les écoles de formation des infirmiers, des aides-soignants, des auxiliaires de vie et des assistants sociaux ?

Pour traiter ces questions, nous proposons aux chercheurs et conférenciers qui souhaitent participer à cette rencontre les axes de réflexion suivants :

Le concept de la liberté, déclinaisons et contexte sémantiques.

Les libertés individuelles et collectives en face de l'autoritarisme.

Technique, science, création et liberté.

Liberté et développement économique, quel modèle ?

Société civile, culture, éducation et liberté.

À travers des approches inter et multidisciplinaires ; ce colloque tente de soulever et d'éclaircir la question de la liberté et de ses limites dans la société arabe. Il se veut une contribution à une production scientifique objective, rigoureuse et s'intéressant fortement aux mutations profondes de nos sociétés. Ce ne sera pas une revue des littératures scientifiques humaines et sociales accumulées tout au long du dernier siècle sur la liberté ; mais d'en tester plutôt leurs pertinences et leurs capacités quant à bien comprendre les divers enjeux, les perceptions, les sphères, les limites et comment vivre *la Liberté*.

Comité scientifique :

Kchaou Mounir : Professeur d'enseignement supérieur et chercheur en philosophie sociale à l'Université de Tunis.

Seleouti Rachida : Professeur d'enseignement supérieur et chercheuse en histoire contemporaine à l'Université de la Manouba.

Melliti Imed : Professeur d'enseignement supérieur à l'Institut Supérieur des Sciences Humaines – Université de Tunis el Manar et sociologue-chercheur à l'Institut des Recherches sur le Maghreb Contemporain, Tunis

Maatouq Faraj : Maître de conférences et chercheur en histoire contemporaine et relations internationales à l'Université de Tunis.

Soussi Moez : Professeur d'économie à l'université de Carthage.

Mabrouk Mehdi : Professeur d'enseignement supérieur et sociologue chercheur à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales – Université de Tunis. Directeur du Centre arabe pour la recherche et les politiques, branche de Tunis.

Boughanmi Aymen : Maître assistant, de civilisation britannique et américaine. Université de Kairouan.

Drissi Mehrez, Docteur et chercheur en sciences de l'éducation, directeur au ministère de l'éducation et expert en orientation universitaire.

Ayari Adel : Maître assistant, sociologue et chercheur en sociologie des entreprises. Rapporteur du comité scientifique.

Dates :

Date du colloque : 17 - 18 Avril 2020

Date limite de soumission des résumés : 15 Septembre 2019

Notification des résultats des évaluations : 10 Octobre 2019

Date limite de soumission du texte final (full paper) : 15 Février 2020

Conditions de participation :

- Remplir la fiche d'inscription ci-jointe ou disponible sur www.carep.tn
- Envoi des projets de communication

Envoi des résumés :

Envoi des résumés : La soumission de résumé doit comporter : un titre, un résumé de 500 à 700 mots, incluant la problématique soulevée, la méthodologie de recherche et les principales idées, 05 mots clés, une bibliographie sommaire. **Tout en respectant les normes scientifiques de la rédaction, de la saisie des notes de bas de page et de la bibliographie**, (consulter : www.carep.tn ou www.dohainstitute.org).

- **Le texte final** : (full paper) : de 5000 à 7000 mots au maximum.
- **Caractère de l'écriture** : Times New Roman 12 pour le français et l'anglais, et Sakkal Majalla 14 pour l'arabe.

Langue du colloque : Arabe – Français - Anglais.

Nepouvant être accepté tout article déjà publié ou ayant participé à une autre manifestation scientifique.

- Les soumissions doivent être envoyées à l'adresse électronique suivante : carep.tn@gmail.com



Publication :

Les travaux de ce colloque seront publiés ultérieurement en langue Arabe.

Le CAREP prend en charge la traduction de tous les articles rédigés en langue étrangère vers la langue arabe.

Informations Générales :

- Le Carep prendra en charge pour 2 ou 3 nuitées les participants ainsi que leur Billets d'avion.
- Pour toute information, veuillez contacter : Carep.tn@gmail.com Ou 00216 70 147 384.